Commune de BERNEVILLE
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er Juin 2023

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J.BELLENGIER	x			M.KWASEBART	x		
JF.ALLEGRO	x			O.LALY	x		
F.BOUY	x			O.PAYEN	x		
G.DUBOIS	x			R.PIGACHE	x		
C.BUQUET	x			S.SZYMANEK	x		
P.DUBRULLE	x						

Date :
jeudi 1 juin 18 h 15

Président :
J.BELLENGIER

Secrétaire :
G.DUBOIS

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

26 . Vente Parcelle Communale
27 . Remboursement anticipé prêt relais
28 . Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
29 . Modification du règlement de la cantine-garderie
30 . Recours au Service civique

Informations :

- Conseil municipal obligatoire le 9 juin 2023
- Points travaux
- Divers

Adoption du procès verbal du 13 avril 2023

Adopté à l'unanimité

Délibération 26 : Vente d'une parcelle communale

Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession d'une parcelle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la vente de la parcelle de 288m² cadastrée AA48
- Fixe le prix à hauteur de 4€ du m² soit un montant de 1152€
- Autorise la vente à M. Michel Sauvage
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dnt l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, les frais étant porté par l'acquéreur.

Délibération 27 : Remboursement anticipé d'un prêt relais

Monsieur le Maire rappel au Conseil Municipal de la délibération 2022/04 du 22 février 2022 qui actait la souscription d'un prêt relais de 358 000€ pour les travaux de la rue de Beaumetz.

Il en rappelle les conditions :

Montant	Durée (en mois)	Taux
358 800 €	24 mois	0.50 %

Ce prêt relais palliait au décalage du versement des aides financières obtenues et du versement du FCTVA.

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr

Monsieur le Maire précise que les aides ont été obteus et le FCTVA est en cours de versement, il serait opportun de rembourse ce prêt relais.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de du Maire et après en avoir délibéré approuve le remboursement anticipé du prêt relais.

Délibération 28 : Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en vue de participer au financement de l'aménagement du complexe sportif et de loisirs à hauteur de 15 000€ (montant du fonds de concours), autorise le Maire à signer tout acte y afférant.

Délibération 29 : Modification du règlement de cantine-garderie

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires présente à l'assemblée le bilan de fonctionnement de la cantine garderie pour l'année scolaire écoulée. Elle précise qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement de la cantine garderie et notamment sur son article 10 (le paiement).

Il est proposé aux conseillers de :

- préciser que le paiement par espèces doit se faire en faisant l'appoint
- préciser qu'en cas de non-paiement, les relances, au nombre maximum de trois, se feront par mail
  préciser que la commune se réserve le droit de suspendre les accès au portail de réservation en cas de non-réponse de la famille aux relances

Dans l'article 2, il est proposé de préciser que les familles sont responsables de la mise à jour de leurs coordonnées en cas de changement (adresse, email, téléphone…).

Après concertation sur les modifications proposées, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- approuve le présent règlement,
- donne l'accord au maire, afin de mettre en vigueur celui-ci dès le 1er septembre 2023
- se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Délibération 30 : Recours au service civique

Monsieur Le Maire expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr

capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions :

- d'autoriser la formalisation de missions ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires dans le budget.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- D'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ; - de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ; - de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Informations :

- Conseil municipal obligatoire le 9 juin en vue de l'élection des sénateurs
- Organisation par le Club des Aînés d'un événement « crêpes-cidres », le 12 septembre 2023 afin de réunir les aînés et réfléchir à des actions futures. Le Conseil Municipal propose la prise en charge du coût des crêpes et du cidre.
- Location de la salle des fêtes : il est rappelé que les locataires doivent verser des arrhes correspondant à 50% du prix de la location dès la réservation
- Tournoi de foot des vétérans organisés par le Club de Foot de Berneville, le 16 juin de 19h à 20h45.
- Monsieur le Préfet invite les Maires le 16 juin à 18h.
- Aménagement des trottoirs rue de Beaumetz les Loges suite à la construction de nouvelles habitations, les devis sont en cours.

Divers :

- Les déchets verts accumulés derrière la salle des fêtes doivent être évacuées. Des devis sont en cours.
- Aire de Jeux, suite au contrôle réalisé avant l'utilisation, 3 points mineurs sont à revoir. Le nécessaire est prévu.

La séance est levée à 20 h 15

Le Président — La secrétaire de séance,

Julien BELLENGIER — Gaëlle DUBOIS

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr